

## *PROVINCE DE QUÉBEC*

### *MUNICIPALITÉ DE COURCELLES*

---

Le 09 mai 2016, il est 20h l'ajournement prend fin et la séance se continue...

Sont présents : M. Mario Quirion, maire, MM. Les conseillers Gino Giroux, Claude Goulet, Hugues Arguin, Francis Bélanger, Renaud Gosselin.

Mme la conseillère, Diane Rancourt. Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

Pour donner suite à la résolution 16-081

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE FERME ST-PIERRE**

Des informations ont été prises, le conseil municipal a aussi pris connaissance de la recommandation du CCU.

Mme Diane Rancourt se retire de toute discussion liée au dossier ainsi que de la présente résolution, un conflit d'intérêt étant mentionné

Rés. 16-085

**ACCORD DE DÉROGATION MINEURE; DISTANCE SÉPARATRICE POUR LE 50 8<sup>E</sup> RANG SUD**

ATTENDU QUE Ferme St-Pierre a déposé une demande de dérogation mineure pour ses bâtiments agricoles en regard de la distance séparatrice dictée au règlement de contrôle intérimaire et intégrés à nos règlements d'urbanismes;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance de l'avis du CCU;

ATTENDU QU'en augmentant son nombre d'unités animales la Ferme doit rencontrer les normes pour les deux fosses et son bâtiment existant soit en ajoutant des mesures atténuantes, soit en obtenant une dérogation mineure;

ATTENDU QUE selon les calculs (réf. correspondance du 11 avril de Lemay Choinière consultant affecté au dossier) la norme séparatrice est de 515.9 mètres et que les réservoirs circulaires existants se situent à 439 mètres et 453 mètres et le bâtiment existant à 485 mètres;

Il est proposé par : Francis Bélanger

Et appuyé par : Gino Giroux

QUE avec l'augmentation du nombre d'unités animales, la municipalité de Courcelles accepte la dérogation mineure de la distance séparatrice de deux fosses et du bâtiment existant pour la Ferme St-Pierre au 50 8<sup>e</sup> rang Sud.

QUE cette dérogation est conditionnelle à ce que pendant une période de 5 ans suivant l'adoption de la présente résolution, la municipalité ne reçoive aucune plainte écrite soulevant des inconvénients en raison des poussières, des bruits ou des odeurs qui résultent des activités d'élevage. En cas contraire, si la municipalité recevait une telle plainte dans ce délai de 5 ans, le propriétaire devra aménager des mesures d'atténuation à l'intérieur d'un périmètre de 515.9 mètres des installations du 50, 8e rang Sud.

ADOPTÉE

Rés. 16-086

**DON COMITÉ ÉCONOMIQUE COURCELLES : ANNULATION DROITS DE MUTATION & INTÉRÊTS**

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Claude Goulet

QUE le droit de mutation de 3 540,41\$ attribué au Comité Économique de Courcelles soit annulé ainsi que les intérêts entiers sur le compte.

ADOPTÉE

Rés. 16-087

**VENTE POUR TAXES DU 9 JUIN 2016: AUTORISATION DE REPRÉSENTATION**

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté de Granit tiendra la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes le 9 juin 2016;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Hugues Arguin

QUE le conseiller Renaud Gosselin ou Claude Goulet sont autorisés à assister à la vente pour taxes de la Municipalité Régionale de Comté de Granit le jeudi 9 juin à 10h à Lac-Mégantic;

QU'à titre de représentant, ils sont autorisés à protéger la créance au nom de la Municipalité de Courcelles.

ADOPTÉE

Rés. 16-088

**MANDAT WSP : DEMANDE D'AIDE AU FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC)**

ATTENDU QUE la firme WSP nous a présenté les estimations préliminaires pour les projets de réfection de l'Avenue Sainte-Marie et de l'Avenue du Moulin, document daté du 3 mai 2016, no de dossier 161-05281-00;

ATTENDU QUE les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide sur le Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC);

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Gino Giroux ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la firme WSP soit autorisée à présenter une demande d'aide au Fonds des petites collectivités (FPC) pour le projet Réfection de l'Avenue Sainte-Marie et de l'Avenue du Moulin.  
QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

ADOPTÉE

Rés. 16-089

**ENGAGEMENT DE CRÉDITS : BORDURE DE BETON STATIONNEMENT PARC**

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Diane Rancourt

QU'une dépense de 3 000\$ + taxes soit autorisée pour installation d'une bordure de béton, au stationnement du Parc de l'Ancienne Gare.

ADOPTÉE

Rés. 16-090

**ENGAGEMENT DE CRÉDITS : VALIDATION DE DÉBITMÈTRES**

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Diane Rancourt

QU'une dépense de 790\$ + taxes soit autorisée pour la validation de deux débitmètres à l'eau potable.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_ Courrier : invitation rencontre MRC secteur Frontenac le 16 mai \_\_\_\_\_

Rés. 16-091

**ENGAGEMENT DE CRÉDITS : SACS DE VÊTEMENT DE POMPIERS**

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Claude Goulet

QU'une dépense de 600\$ soit autorisée pour l'achat de 4 sacs de rangement de vêtements de pompier à laisser à la caserne de St-Évariste pour nos pompiers qui travaillent à cet endroit.

ADOPTÉE

Rés. 16-092

**AIDE AU FONCTIONNEMENT ACCORDÉ : PERFECTION INC**

Il est proposé par : Hugues Arguin

Appuyé par : Claude Goulet ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'en vertu de l'art 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité propose de verser une aide au fonctionnement de 22 000\$ pour l'année 2016 à Chemise Perfection inc.

L'aide sera versée le 9 juin 2016.

Celle-ci conditionnelle à ce que l'usine opère.

ADOPTÉE

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Claude Goulet

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_, maire

\_\_\_\_\_, dir.gén.